

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 14 juillet 2025** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **145 RUE GAMBLE OUEST** (lots 2 808 509, 2 811 046 et 6 574 413 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'aménagement extérieur réalisé à la suite de la construction d'un bâtiment principal dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda sont les suivants :

- aucune bande de verdure n'est installée entre le bâtiment principal et les limites de propriété avant (par rapport à la rue Gamble Ouest et à l'avenue Mercier) alors que la réglementation exige une bande de verdure d'une profondeur minimale de 3 mètres;
- aucune bande de verdure n'est installée entre le bâtiment principal et les limites de propriété latérales et arrière alors que la réglementation exige une bande de verdure d'une profondeur minimale d'un (1) mètre;
- aucun arbre en marge et cour avant au lieu du minimum de cinq (5) arbres exigé;
- la distance entre le stationnement et la limite de propriété avant (par rapport à la rue Gamble Ouest) est de 0,1 mètre au lieu du minimum de 3 mètres exigé;
- la distance entre le stationnement et la limite de propriété latérale (côté est) est de 0 mètre au lieu du minimum de 0,6 mètre exigé;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser l'aménagement extérieur à la suite de la construction du bâtiment principal, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour de juin 2025
et publié le 11 juin 2025



Angèle Tousignant, greffière